

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie

Société Anonyme au capital de 80 493 965 Dinars
Divisé en 16 098 793 actions de nominal de 5 dinars entièrement libérés
Siège Social : 139, Av. de la Liberté, 1002 Tunis-Belvédère – RC : B19321997
Tél. : 81 100 000

Note d'Opération

Relative à l'émission et à l'admission de l'emprunt obligataire au marché obligataire de la cote de la Bourse

«Emprunt Obligataire UBCI 2013» de 20 000 000 Dinars
susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 Dinars
Emis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 DT par obligation. Durée : 7 ans dont 2 années de franchise.
Taux d'intérêt : 6.8% brut l'an

N° 13 - 0818 02 AVR. 2013
Visa du du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi N° 94-117 du 14-11-1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2013. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatif à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'Information :

M. Didier DUFOUR (Secrétaire Général de l'UBCI)
Tél. : 81.100.000
Fax. : 71.849.338

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

UBCI Finance
3, Rue Jenner Place d'Afrique -1002 Tunis Belvédère
Tél : 71 848 230 Fax : 71 840 557

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence «UBCI 2012» enregistré par le CMF en date du 23 novembre 2012 sous le N° 12-012, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2013 et des états financiers de l'émetteur relatif à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de l'UBCI 139, Av. de la Liberté, 1002 Tunis-Belvédère et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'UBCI : www.ubci.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2013 et les états financiers relatifs à l'exercice 2012 seront publiés dans le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

Avril 2013



Sommaire

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE.....	4
CHAPITRE 1: RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	6
1.1 Responsables de la Note d'Opération.....	6
1.2 Attestation des responsables de la Note d'Opération	6
1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération	6
1.4 Responsable de l'Information	6
CHAPITRE 2: RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPÉRATION	7
2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EMISSION	7
2-1-1 Décisions à l'origine de l'émission	7
2-1-2 Renseignements relatifs à l'opération	7
2-1-3 -Période de souscription et de versement.....	8
2-1-4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public.....	8
2-1-5 But de l'émission.....	8
2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	8
2-2-1 Nature, forme et délivrance des titres.....	8
2-2-2 Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement.....	9
2-2-3 Date de jouissance en intérêts.....	9
2-2-4 Date de règlement	9
2-2-5 Taux d'intérêt.....	9
2-2-6 Intérêts.....	9
2-2-7 Amortissement et remboursement	9
2-2-8 Prix de remboursement	11
2-2-9 Paiement	11
2-2-10 Taux de rendement actuariel.....	11
2-2-11 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt.....	11
2-2-12 Garantie	11
2-2-13 Notation	12
2-2-14 Mode de placement.....	12
2-2-15 Organisation de la représentation des porteurs des obligations	12
2-2-16 Fiscalité des titres.....	12

2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	12
2-3-1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	12
2-3-2 Marché des titres	12
2-3-3 Prise en charge par la STICODEVAM	13
2-3-4 Tribunaux compétents en cas de litige	13
CHAPITRE 3: RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'UBCI, SON CAPITAL ET SON ACTIVITE AU 31/12/2012	14
3-1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2012	14
3-2 PRESENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS	15
3-3 INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS AU 31/12/2012	15
Bulletin de souscription.....	18

FLASH SUR L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

«Emprunt Obligataire UBCI 2013»

L'emprunt « Emprunt Obligataire UBCI 2013 » est émis sur 7 ans dont 2 années de franchise pour un montant de 20.000.000 de dinars, susceptible d'être porté à 30 000 000 de dinars, divisé en 200.000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portés à un maximum de 300 000 obligations de 100 dinars de nominal, et à un taux d'émission fixe de 6.8% brut l'an.

- **Dénomination de l'emprunt : « Emprunt Obligataire UBCI 2013 »**
- **Montant :** 20.000.000 DT susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.
- **Valeur nominale des obligations :** 100 dinars par obligation.
- **Forme des obligations :** Les obligations seront nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/05/2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base à la négociation en bourse est fixée à la date limite de clôture de souscription, soit le **31/05/2013**, et ce même en cas de prorogation de cette date.
- **Taux d'intérêt :** 6.8% brut l'an
- **Durée :** Les obligations sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchise.
- **Durée de vie moyenne :** 5 ans pour le présent emprunt.
- **Duration :** 4.354 années pour le présent emprunt.
- **Taux de rendement actuariel :** 6,8% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Amortissement :** Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale à partir de la 3^{ème} année jusqu'à la 7^{ème} année.
- **Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 18/04/2013 auprès de l'UBCI, service Back Office Titres, 64 AVENUE HABIB BOURGUIBA -2033-MEGRINE et d'UBCI Finance, intermédiaire en bourse, sis 3, Rue Jenner Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère.
- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, au plus tard le 31/05/2013. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans

la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations. En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 31/05/2013, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 31/05/2013, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 21/06/2013. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le 31 mai de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM. Le premier remboursement en capital aura lieu le 31/05/2016. Le premier paiement des intérêts aura lieu le 31/05/2014.
- **Organisme Financier chargé de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 18/04/2013 auprès de l'UBCI, service Back Office Titres, 64 AVENUE HABIB BOURGUIBA -2033- MEGRINE et d'UBCI Finance, intermédiaire en bourse, sis 3, Rue Jenner Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par l'UBCI.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Emprunt Obligataire UBCI 2013 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'UBCI.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.
- **Notation de l'emprunt** : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.
- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, l'UBCI s'engage à demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM** : l'UBCI s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.

CHAPITRE 1: RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsables de la Note d'Opération

Le Président du Conseil d'administration de l'UBCI
M. Abderrazak ZOUARI

Administrateur Directeur Général de l'UBCI
M. Patrick POUPON

1.2 Attestation des responsables de la Note d'Opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Le Président du Conseil d'administration de l'UBCI
M. Abderrazak ZOUARI

Administrateur Directeur Général de l'UBCI
M. Patrick POUPON

1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération ».

UBCI Finance
Le Directeur Général
Monsieur Aness SANDLI

1.4 Responsable de l'Information

M. Didier DUFOUR

Secrétaire Général de l'UBCI
Tél. : 81 100 000
Fax. : 71 849 338

UBCI Finance
Intermédiaire en Bourse
Agrément N° 39196 du 14/11/94
3, Rue Jemmal - Place d'Afrique
1002 Tunis Belvédère
Tél: 71 848 220 - Fax: 71 849 338

Conseil du Marché Financier
Visa n° 13 - 0818 du 02 AVR 2013
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL

La notice légale est publiée au JORT N° 42 du 06.10.11.20.13



CHAPITRE 2: RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPÉRATION

2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉMISSION

2-1-1 Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'UBCI tenue le 22/6/2012 a autorisé l'émission d'emprunts obligataires sur la période des 5 ans à venir pour un montant ne dépassant pas 100 millions de dinars et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour en définir le calendrier et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2013 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire pour un montant de 20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT aux conditions suivantes :

- Durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Taux : 6.8% brut l'an

Le Conseil d'Administration a autorisé la Direction Générale de revoir les conditions d'émission en tenant compte de la situation du marché obligataire.

La Direction Générale de la banque a décidé d'émettre ledit emprunt aux mêmes conditions fixées par le Conseil d'Administration.

2-1-2 Renseignements relatifs à l'opération

❖ **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 20.000.000 DT, susceptible d'être porté à 30 000 000 DT, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Emprunt Obligataire UBCI 2013 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marche Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

❖ **Produits brut et net de l'emprunt obligataire**

Le produit brut de l'emprunt obligataire est de 20.000.000 dinars et sera susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars.

Les frais et honoraires liés au lancement du présent emprunt «Emprunt Obligataire UBCI 2013», comme les frais du CMF, les frais de la BVMT, les frais de la STICODEVAM, les publications légales, les frais d'impression et d'émission des titres et généralement toutes les autres dépenses qui auront été engagées en vue du lancement de cet emprunt obligataire seront à la charge de l'UBCI.

- Frais du CMF : 16 000 dinars
- Frais de la BVMT : 3 000 dinars
- Frais de la STICODEVAM : 20 300 dinars
- Frais divers : 35 000 dinars

Soit un total des frais approximatifs de 74 300 dinars et un produit net de 19 925 700 dinars.

En dinars

Désignation	Produit global	Produit par obligation
Produit brut	20 000 000	100,000
Frais globaux¹	74 300	0,371
Produit Net	19 925 700	99,629

2-1-3 -Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le 18/04/2013 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 31/05/2013. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations. En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 31/05/2013, les souscriptions a cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 31/05/2013, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 21/06/2013. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2-1-4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 18/04/2013 auprès de l'UBCI, service Back Office Titres, 64 AVENUE HABIB BOURGUIBA -2033- MEGRINE et d'UBCI Finance, intermédiaire en bourse, sis 3, Rue Jenner Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère.

2-1-5 But de l'émission

Le but de la présente émission est de préserver l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

2-2-1 Nature, forme et délivrance des titres

◆ La législation sous laquelle les titres sont créés

Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

◆ Dénomination de l'emprunt: « Emprunt Obligataire UBCI 2013 »

¹ Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 20 000 000 dinars (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 30 000 000 dinars) et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt.

- ◆ **Nature des titres:** Titres de créances
- ◆ **Forme des titres:** Les obligations du présent emprunt seront nominatives
- ◆ **Catégorie des titres:** Ordinaire.
- ◆ **Modalités et délais de délivrances des titres:** Le souscripteur recevra, dès la clôture des souscriptions, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par l'UBCI.

2-2-2 Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2-2-3 Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de sa date effective de souscription et de libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 31/05/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 31/05/2013, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2-2-4 Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2-2-5 Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt généreront des intérêts annuels au taux fixe de 6,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période, au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2-2-6 Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le 31 mai de chaque année. La dernière échéance pour les obligations du présent emprunt est prévue pour le 31/05/2020.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 dinars, le montant total des intérêts serait de 6 800 000 dinars.

Les intérêts sont payés à terme échu le 31 Mai de chaque année. Dans le cas où le 31 Mai coïncide avec un jour non ouvrable, le paiement se fera le 1^{er} jour ouvrable suivant.

2-2-7 Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises feront l'objet, à partir de la 3^{ème} année, de la date limite de clôture des souscriptions, d'un amortissement annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation (cf tableau d'amortissement par obligation page 10).

L'emprunt sera amorti en totalité le 31/05/2020.

- ◆ **Montant de l'emprunt :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars
- ◆ **Nombre d'obligations :** 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 300 000 obligations

- ◆ Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars
- ◆ Date unique de jouissance servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse: 31/05/2013.
- ◆ Date du premier paiement des intérêts : 31/05/2014
- ◆ Date de la première échéance en capital : 31/05/2016
- ◆ Date de la dernière échéance : 31/05/2020
- ◆ Taux d'intérêt nominal : 6.8% brut l'an
- ◆ Amortissement : 2 ans de franchise puis remboursement annuel constant : 20 dinars par an par obligation soit le cinquième (1/5) de la valeur nominale à partir de la 3ème année.

Si le montant souscrit est de 20 000 000 dinars

Tableau d'amortissement de l'emprunt

En dinars

Date	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuité
31/05/2014	20,000,000	0	20,000,000	1,360,000	1,360,000
31/05/2015	-	0	20,000,000	1,360,000	1,360,000
31/05/2016	-	4,000,000	16,000,000	1,360,000	5,360,000
31/05/2017	-	4,000,000	12,000,000	1,088,000	5,088,000
31/05/2018	-	4,000,000	8,000,000	816,000	4,816,000
31/05/2019	-	4,000,000	4,000,000	544,000	4,544,000
31/05/2020	-	4,000,000	0	272,000	4,272,000
Total :		20,000,000	-	6,800,000	26,800,000

Tableau d'amortissement par obligation

En dinars

Date	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuité
31/05/2014	100	0	100	6.8	6.8
31/05/2015	-	0	100	6.8	6.8
31/05/2016	-	20	80	6.8	26.8
31/05/2017	-	20	60	5.4	25.4
31/05/2018	-	20	40	4.1	24.1
31/05/2019	-	20	20	2.7	22.7
31/05/2020	-	20	0	1.4	21.4
Total :		100	-	34.0	134.0

2-2-8 Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2-2-9 Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 31 Mai de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 31/05/2014. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 31/05/2016.

2-2-10 Taux de rendement actuariel

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,8% l'an pour le présent emprunt.

2-2-11 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

- **Durée totale** : Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de vie totale de 7 ans dont 2 années de franchise.

- **Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour le présent emprunt.

- **Duration** :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \cdot F_t / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t}$$

Où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

La duration de l'emprunt «Emprunt Obligataire UBCI 2013 » est égale à 4,354 années.

2-2-12 Garantie

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

2-2-13 Notation

Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

2-2-14 Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne conformément à la loi en vigueur.

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel, personne physique ou morale, auprès d'UBCI Finance, intermédiaire en bourse, et de l'UBCI, service Back Office Titres.

2-2-15 Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2-2-16 Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

2-3-1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Emprunt Obligataire UBCI 2013 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'UBCI.

2-3-2 Marché des titres

Les actions de l'UBCI sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la BVMT. Il n'existe pas de titres de créance émis par l'émetteur qui sont négociés sur le marché obligataire Tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt « Emprunt Obligataire UBCI 2013 », l'UBCI s'engage à demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2-3-3 Prise en charge par la STICODEVAM

L'UBCI s'engage, dès la clôture de l'emprunt «Emprunt Obligataire UBCI 2013», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2-3-4 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

CHAPITRE 3: RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'UBCI, SON CAPITAL ET SON ACTIVITE AU 31/12/2012

3-1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2012

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50 % par la BNP Paribas BDDI Participation avant l'augmentation de capital de la banque en numéraire décidée par l'AGE du 22 juin 2012.

A la clôture des souscriptions, le 24 décembre 2012, à l'augmentation de capital en numéraire de la banque, le portant de 75 759 030 dinars à 80 493 965 dinars, la BNP Paribas BDDI Participation détient 50.085 % du capital de l'UBCI.

Le capital social de la banque est divisé en 16 098 793 actions de 5 DT chacune. Ci après la structure de capital au 31/12/2012 (mise à jour après augmentation de capital) :

Structure du capital social au 31/12/2012

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	%
Actionnaires Tunisiens	780	8,010,117	40,050,585	49.76
Personnes Morales	43	156,411	782,055	0.97
Assurances	5	32,537	162,685	0.20
SICAV	5	20,484	102,420	0.13
SICAF	9	36,752	183,760	0.23
SICAR	0	0	0	0.00
FCP	9	10,378	51,890	0.06
Autres Personnes Morales	15	56,260	281,300	0.35
Personnes Physiques	686	1,337,520	6,687,600	8.31
Feu Ali FEKIH	1	123,359	616,795	0.77
M.Med Rached CHEBIL	1	135,310	676,550	0.84
M.Abdessalem BEN AYED		69,316	346,580	0.43
Autres Personnes Physiques	684	1,009,535	5,047,675	6.27
Groupes et Familles	51	6,502,668	32,513,340	40.39
***Groupe TAMARZISTE	6	1,767,990	8,839,950	10.98
dont				
LE PNEU : 309.960				
MENNINX HOLDING : 1.363.254				
***Groupe Mohamed RIAHI	8	1,076,707	5,383,535	6.69
dont				
DELTA FINANCES: 104.978				
DELTA PROJETS: 113.460				
ALPHA GTI: 2.710				
ALPHA GTI CROISSANCE: 20.539				
***Famille SELLAMI				
PERSONNES PHYSIQUES	6	752,534	3,762,670	4.67
STRAMICA	1	191,892	959,460	1.19
STIB	1	76,592	382,960	0.48
CNT	1	70,128	350,640	0.44
INTERBOIS	1	4,667	23,335	0.03
***Famille BOURICHA				
PERSONNES PHYSIQUES	5	752,593	3,762,965	4.67
***Htiens SADOK BEN SEDRINE				
PERSONNES PHYSIQUES	11	841,971	4,209,855	5.23
***Famille JEMAA BEN SEDRINE				
PERSONNES PHYSIQUES	4	378,979	1,894,895	2.35
***Mr Saâd HAJ KHELIFA				
PERSONNES PHYSIQUES	1	311,956	1,559,780	1.94
SAI SICAF	1	54,641	273,205	0.34
***Famille BOUAOUADJA				
PERSONNES PHYSIQUES	5	222,018	1,110,090	1.38
Actions non créées				
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes	-	13,518	67,590	0.08
		13,518	67,590	0.08
Actionnaires Etrangers	46	8,088,676	40,443,380	50.24
Personnes Morales non résidentes	1	8,063,086	40,315,430	50.09
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	1	8,063,086	40,315,430	50.085
Personnes Physiques non résidentes	45	25,590	127,950	0.16
Personnes physiques non résidentes	45	25,590	127,950	0.16
TOTAL	826	16,098,793	80,493,965	100.00

3-2 PRESENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS *

BNP PARIBAS a une présence dans 78 pays et compte près de 190 000 collaborateurs dont plus de 145 000 en Europe. BNP Paribas détient des positions clés dans ses trois domaines d'activité :

Retail Banking

Investment Solutions

Corporate and Investment Banking (CIB)

NOTATIONS LONG TERME

Standard & Poor's :	A+,	perspective négative	notation révisée le 25 octobre 2012
Moody's :	A2,	perspective stable	notation révisée le 21 juin 2012
Fitch :	A+,	perspective stable	notation confirmée le 10 octobre 2012

Résultats Consolidés :

	2011	2012	Variation
Produit net bancaire (M€)	42,384	39,072	-7.81%
Résultat brut d'exploitation (M€)	16,268	12,522	-23.03%
Résultat net, part du Groupe (M€)	6,050	6,553	8.31%

3-3 INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS AU 31/12/2012

	4ème tr 2012	4ème tr 2011	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
1- Produits d'exploitation bancaire	45,186	40,230	174,233	168,753
Intérêts	31,132	27,543	118,484	117,339
Commissions en produits	10,116	9,921	38,116	35,502
Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	3,938	2,766	17,633	15,912
2- Charges d'exploitation bancaire	12,209	11,485	47,540	48,609
Intérêts encourus et charges assimilées	11,475	10,742	44,787	46,262
Commissions encourues	734	743	2,753	2,347
3- Produit Net Bancaire	32,977	28,745	126,693	120,144
4- Autres produits d'exploitation	1,542	1,225	3,146	2,741
5-Charges opératoires, dont :	23,851	21,566	85,959	75,026
Frais de personnel	14,120	15,076	56,280	51,113
Charges générales d'exploitation	9,731	6,490	29,679	23,913
6- Structure du portefeuille			131,557	148,575
Portefeuille titres commercial			2,231	7,354
Portefeuille Titres d'investissement			129,326	141,221
7-Encours des crédits à la clientèle			2,045,668	1,887,090
8- Encours de dépôts, dont :			1,851,907	1,770,149
Dépôts à vue			938,474	796,640
Dépôts d'épargne			512,746	468,363
9- Emprunts et ressources spéciales			87,714	54,431
10- Capitaux propres			246,878	214,596

- Source: document de référence et rapport financier annuel 2012 de BNP PARIBAS (http://media-cms.bnpparibas.com/file/03/1/ddr_2012_bnp_paribas.29031.pdf).

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25)

METHODES COMPTABLES APPLIQUEES :

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années. Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

II/ FAITS SAILLANTS DU 4^{ème} TRIMESTRE 2012

Les principaux indicateurs d'activité de l'UBCI au cours de ce quatrième trimestre de l'exercice 2012 ont enregistré une bonne progression.

L'encours des crédits à la clientèle (net de provisions et d'agios réservés) a enregistré une évolution de 159 MTND, pour atteindre 2 046 MTND, soit 8.40 % par rapport au 31/12/2011

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 4.62% pour atteindre 1.852 MTND. Cet accroissement provient de l'évolution des comptes à vue (+17.80 %) et des comptes d'épargne (+ 9.48 %).

Les produits d'exploitation bancaires ont augmenté de 5.4 M TND, soit +3.25% par rapport au 31/12/2011

Les charges d'exploitation bancaire ont diminué de 2,2% par rapport à la même période de l'exercice 2011, traduisant ainsi l'amélioration de la structure des ressources de l'UBCI.

Le produit net bancaire a augmenté, par conséquent, de 6.5 MD, passant de 120.1 MD à 126.6MD, soit une évolution 5.45 % par rapport au 31/12/2011

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Société Anonyme au capital de 80 493 965 dinars Siège Social : 139, avenue de la liberté – 1002 Tunis Belvédère - Tél : (216) 81 100 000 –
Internet : www.ubci.tn

Objet social : La Société exerce à titre de profession habituelle les opérations bancaires comprenant : la réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme ; L'octroi de crédits sous toutes leurs formes ; l'exercice, à titre d'intermédiaire, des opérations de change ; la mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement.

Emprunt Obligataire UBCI 2013
De 20 000 000 Dinars, susceptible d'être porté à 30 000 000 Dinars
Emis par Appel Public à l'Épargne
Durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
Taux d'intérêt : 6.8% brut l'an

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012
Délibérations du conseil d'administration du 18 mars 2013

Visa du Conseil du Marché Financier n° 13 - 08 18 en date du 02 AVR. 2013

Notice légale publiée au JORT n° 42 du 06/04/2013

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné(s)

Nom et prénom : (1) Mme Mlle Mr.....

Nationalité.....

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport N°..... délivré le :...../...../..... à.....

Profession/activité :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Pays :..... Tél :.....

Agissant pour le compte : (1)

De moi-même

Du mandant en qualité de : Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du..... dont copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandant :

Personne Physique : (1) Mme Mlle Mr

Nom et prénom :.....

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport

N°..... délivré le :..... à.....

Profession / Activité :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Pays :..... Tél :.....

Personne morale :

Raison sociale :.....

MF :.....

N° du RC :.....

Déclare (ons) souscrire à (2) :

.....obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt Obligataire UBCI 2013 » au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 31/05/2013 et remboursable à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année le 31/05 de chaque année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « UBCI 2012 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1)

En espèces

Par chèque n°..... tiré sur.....agence.....

Par virement effectué le..... par le débit de mon (notre) compte n°..... ouvert

à.....Agence.....

La somme de (en toutes lettres).....représentant le montant des obligations souscrites, soit (2).....obligations.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soit déposés chez (3).....En (1) : Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche

A Tunis, le.....

Signature (4)

- (1) Cocher la case correspondante
- (2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- (3) Indiquer le nom du dépositaire
- (4) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



Copie

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Société Anonyme au capital de 80 493 965 dinars Siège Social : 139, avenue de la liberté – 1002 Tunis Belvédère - Tél : (216) 81 100 000 – Internet : www.ubci.tn

Objet social : La Société exerce à titre de profession habituelle les opérations bancaires comprenant : la réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme ; L'octroi de crédits sous toutes leurs formes ; l'exercice, à titre d'intermédiaire, des opérations de change ; la mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement.

Emprunt Obligataire UBCI 2013
De 20 000 000 Dinars, susceptible d'être porté à 30 000 000 Dinars
Emis par Appel Public à l'Épargne
Durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
Taux d'intérêt : 6.8% brut l'an

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012
Délibérations du conseil d'administration du 18 mars 2013

Visa du Conseil du Marché Financier n° 13 - 0818 en date du 02 AVR. 2013

Notice légale publiée au JORT n° 42 du 06/04/2013

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné(s)

Nom et prénom : (1) Mme Mlle Mr.....

Nationalité.....

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport N°.....délivré le :...../...../..... à.....

Profession/activité :.....

Adresse :.....

Code postal :.....Pays :.....Tél :.....

Agissant pour le compte : (1) De moi-même
 Du mandant en qualité de : Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du.....dont copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandant :

Personne Physique : (1) Mme Mlle Mr

Nom et prénom :

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport

N°.....délivré le :.....à.....

Profession / Activité :

Adresse :

Code postal :

Personne morale :

Raison sociale :

MF :

N° du RC :

Déclare (ons) souscrire à (2) :

.....obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt Obligataire UBCI 2013 » au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 31/05/2013 et remboursable à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année le 31/05 de chaque année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « UBCI 2012 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1)

En espèces

Par chèque n°.....tiré sur.....agence.....

Par virement effectué le.....par le débit de mon (notre) compte n°.....ouvert

à.....Agence.....

La somme de (en toutes lettres).....représentant le montant des obligations souscrites, soit (2).....obligations.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soit déposés chez (3).....En (1) : Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche

A Tunis, le.....

Signature (4)

- (1) Cocher la case correspondante
- (2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- (3) Indiquer le nom du dépositaire
- (4) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

